



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION n° 2023-66 du 20 septembre 2023

**OBJET : Remplacement du conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions**

<p>Nombre de conseillers en exercice : <b>33</b></p> <p>Présents et représentés : <b>33</b></p> <p>Absent(s) excusé(s) : <b>0</b></p> <p>Date de la convocation : <b>8 septembre 2023</b></p> <p>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</p>	<p>L'An deux mille vingt-trois le vingt septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></b></p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><b><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></b></p> <p>M. BAC par M. FOURNIER, Mme JANIN par Mme TALLEC, Mme CAZER par M. CRUZILLAC, Mme LE MAÎTRE par M. LEVALLET, M. FERRIE par Mme PREVIDI, Mme COSSIC par Mme PERDEREAU</p> <p><b><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u></b></p>
--	--

M. KERVRAN est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.



**DÉLIBÉRATION n°2023-66 du 20 septembre 2023**

**OBJET : Remplacement du conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions**

Suite à la démission de Madame Sandrine GUEDON de ses fonctions de conseillère municipale et à l'installation de Monsieur Éric DAVRIU PHILIPPI, il convient de procéder au remplacement de la conseillère municipale démissionnaire au sein des commissions dans lesquelles elle siégeait.

Madame Sandrine GUEDON était membre des commissions permanentes du Conseil municipal suivantes :

- Commission animation de la ville
- Commission citoyenneté, démocratie locale, cérémonies, conseil citoyen

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22 et suivants,

**VU** le Code électoral et notamment son article L.270,

**VU** sa délibération 2020-28 du 3 juin 2020 portant sur la création des commissions municipales permanentes et élection de ses membres,

**CONSIDÉRANT** l'installation de Monsieur Éric DAVRIU PHILIPPI, comme nouveau conseiller municipal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DIT** que Monsieur Éric DAVRIU PHILIPPI devient membre des commissions permanentes du Conseil municipal suivantes :

- Commission animation de la ville
- Commission citoyenneté, démocratie locale, cérémonies, conseil citoyen

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
  


Christian BERAUD.